



Charte de modération

facebook

La page Facebook officielle de la Mairie de Hauterive la Fresse a pour objectif d'informer les internautes intéressés sur l'actualité de la commune et la vie quotidienne locale.

Elle est un espace d'expression ouvert à tous. La prise de parole y est guidée par des principes de courtoisie, de respect et de convivialité. Cette charte a pour objectif d'établir le cadre de ces échanges, afin de favoriser un dialogue constructif.

Modération

La page officielle de la Mairie de Hauterive la Fresse est administrée, animée et modérée par la commission communication. Le rôle des administrateurs / modérateurs est de préserver la qualité des contributions en veillant à la qualité des débats et au respect mutuel. Ils se réservent le droit de retirer tout commentaire sans en avertir son auteur s'il le juge non conforme à la loi en vigueur, aux conditions générales d'utilisation de Facebook ou à la présente charte de modération.

Vous êtes invités à vous exprimer librement dans le respect des opinions et des droits de chacun : Si les critiques et expressions de désaccords divers ont toute leur place dans les débats, les invectives ou prises à partie ne sont pas tolérées.

Respect des lois

Il est de votre responsabilité de veiller à ce que vos contributions soient conformes aux lois de la République française qui interdisent notamment :

- tout message à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite, obscène, pornographique, pédophile ; à caractère politique ou incitant à la violence, au suicide, au révisionnisme, à l'antisémitisme, incitant à la discrimination ou à la haine) ;
- tout message qui porterait atteinte à l'image ou à la réputation d'une personne physique ou morale ou d'une marque ;

C'est pourquoi il est interdit de:

- promouvoir des activités illégales sous quelque forme que ce soit, notamment la copie ou la distribution non autorisée de logiciels, de photos et d'images, le harcèlement, la fraude, les trafics prohibés ;
- détourner l'usage de cette page pour y exercer de la propagande ou du prosélytisme politique, religieux ou sectaire, ainsi qu'à des fins commerciales.
- dénigrer la municipalité, les élus, ou les agents municipaux.

Pour toute question relevant d'une affaire personnelle, merci de ne pas utiliser cette page Facebook; nous vous invitons dans ce cas à contacter directement le secrétariat de Mairie.